

Communiqué de presse - 06 octobre 2025

L'ACQ se joint aux revendications portées par le Bloc Québécois pour endiguer les « dangereux tricheurs » qui affaiblissent le camionnage de l'intérieur

Marc Cadieux, Président-directeur général de l'ACQ, s'est exprimé lors de la Conférence de presse du 06 octobre 2025 à Ottawa initiée par Xavier Barsalou-Duval, député du Bloc Québécois. Ce dernier privilégie une approche globale et concertée entre les différents ministères pour endiguer définitivement un modèle néfaste bien ancré dans l'industrie du Camionnage : le stratagème « Chauffeur inc. ».

De « dangereux tricheurs » qui gagnent du terrain au détriment des entreprises honnêtes

Par la voix de son Président directeur général, l'ACQ rappelle avec insistance que les « règles sont bafouées par un groupes d'entreprises qui emploient des conducteurs incorporés » pour ne pas avoir à payer les redevances sociales et fiscales inhérente à l'embauche d'un « véritable » employé. *

- Elles réduisent ainsi de 20% à 30% leurs coûts d'opération et gagnent des parts de marché de façon malhonnête.
- Elles recrutent des conducteurs par toutes formes de subterfuges et profitent de leur méconnaissance de nos règles pour les incorporer.
- Elles donnent à ces mêmes conducteurs des documents falsifiés ou obsolètes pour conduire leur camion et les forment dans des maisons d'enseignement de complaisance.

De lourdes conséquences perceptibles sur l'ensemble du territoire national

Implantés de façon systémique dans l'industrie du camionnage, les stratèges et leurs conducteurs incorporés ont multiplié les négligences et égarements de conduite ces dernières semaines, entraînant une véritable crise sécuritaire sur les routes du Canada : surexploités par leurs employeurs et pas suffisamment formés aux exigences de conduite d'un véhicule lourd, les conducteurs incorporés sont impliqués dans de nombreux accidents d'une gravité extrême ces derniers mois.

Mais d'autres enjeux, moins médiatisés, s'ajoutent à leurs comportements accidentogènes :



Association du
Camionnage du
Québec

- **Sur le plan économique** : les honnêtes entreprises du camionnage, déjà fragilisées par la hausse des tarifs, perdent leurs contrats de façon déloyale car elles ne peuvent s'aligner sur leurs prix.
- **Sur le plan budgétaire** : les gouvernements ont déjà perdu des milliards de dollars en ne percevant pas les redevances sociales et fiscales qui leur sont dues.
- **Sur le plan déontologique** : les expéditeurs (leurs clients) sont devenus un troisième acteur de ce stratagème : ils ne se préoccupent pas de la situation précaire des conducteurs qui transportent leurs marchandises.

L'ACQ approuve une approche globale et concertée entre les différents ministères

L'ACQ salue l'orientation des mesures portées par le Bloc Québécois qui sollicite l'action coordonnée de EDSC, ASFC, le ministère des Transports et l'Agence du Revenu du Canada.

- Tous doivent davantage partager leurs informations pour élargir et croiser les données observées lors d'un contrôle.
- Tous doivent multiplier les audits conjoints avec l'Agence du revenu du Canada pour renforcer la pression qui s'exerce sur les « dangereux tricheurs ».

« Nous saluons les efforts de longue date engagés au niveau fédéral pour endiguer le stratagème « Chauffeur inc. ». Ottawa n'a pas attendu la recrudescence des accidents tragiques ces dernières semaines pour se saisir du dossier. Mais le constat reste sans appel : la crise sécuritaire qui préoccupe les citoyennes et citoyens Canadiens est la partie visible de l'iceberg. Les coups de semonce ne suffisent plus, l'heure est aux résultats. » Marc Cadieux Président-directeur général de l'ACQ

* Le stratagème « Chauffeur inc. »

Un conducteur incorporé est un conducteur qui ne dispose pas de camion, mais qui va tout de même proposer ses services à une entreprise à titre d'indépendant et conduire les camions de cette même entreprise, comme si c'était un employé. Le conducteur incorporé ne participe donc pas aux risques et profits : à la différence d'un entrepreneur, il n'est pas propriétaire de son camion, il est supervisé par un seul employeur. C'est en quelque sorte un employé déguisé. Le stratagème « Chauffeur inc. » repose sur cette relation de travail employeur/conducteur qui devient illégale si l'incorporation est utilisée pour ne pas payer ses redevances fiscales et sociales.

L'Association du camionnage du Québec

Au service de l'industrie du camionnage depuis 1951, l'Association du camionnage du Québec (ACQ) représente plus de 500 membres, transporteurs publics ou privés et fournisseurs de produits et services dont les opérations combinées représentent près de 80 % des opérations de transport contre rémunération au Québec et un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars annuellement.